



Syndicat National
des Enseignements
de Second Degré

ACADEMIE de VERSAILLES

Arcueil, samedi 17 juillet

Chèr-e collègue,

Les groupes de travail paritaires chargés d'examiner les affectations provisoires à l'année des TZR se sont tenus les 13, 15 et 16 juillet (disciplines de lycée et de collège, éducation, orientation).

En ce qui vous concerne, vous trouverez en feuille jointe la décision d'affectation prise par le Rectorat.

Les orientations politiques et budgétaires du Gouvernement et du Ministère, les choix opérés par le Recteur pour les décliner ont pesé lourdement et négativement sur les opérations de la phase d'ajustement 2010.

Un volume sans précédent de supports bloqués

Elle est en effet marquée par le volume sans précédent de supports bloqués qui sont distraints des opérations d'affectations dans le cadre paritaire des GT de la phase d'ajustement. Au dispositif de pérennisation de TZR dans les lycées d'excellence et dans les lycées retenus comme sites expérimentaux, se sont ajoutés cette année les supports bloqués au titre des préaffectations des stagiaires, du dispositif CLAIR et des internats d'excellence. Ces blocages ont été souvent opérés par le Rectorat dans la plus grande précipitation et la plus totale opacité (CLAIR, internat excellence) sans information préalable auprès des TZR, ce que nous avons vigoureusement dénoncé.

Le faible nombre de BMP disponibles a encore été aggravé par les conséquences d'une préparation de rentrée que l'Administration a depuis le mois de janvier cherché à rendre la plus opaque possible notamment en lycée afin de mieux imposer la réforme des lycées et la logique budgétaire des suppressions de postes en collège comme en lycée et l'imposition d'HS. De nombreux BMP ne sont donc pas « remontés » des établissements qui sont loin d'avoir finalisés leurs structures !

Le SNES dans sa déclaration préalable (voir notre site : www.versailles.snes.edu) a réaffirmé sa revendication de déblocage de l'ensemble des supports ainsi que son opposition aux « réformes » imposées contre l'avis majoritaire de la Profession (réforme de la formation, des lycées...) . Il en a dénoncé les logiques dangereuses pour l'ensemble des personnels sur la conception de leurs métiers, le respect de leurs statuts et missions mais aussi pour les jeunes et leurs familles avec l'éclatement du service public d'éducation et le renoncement de l'Etat à assurer l'égalité sur le territoire et la réussite de tous.

SUITE VOIR AU VERSO

COMMENT NOUS JOINDRE ?

**Réouverture de la
permanence de la
section académique le 25
août**

3 rue Guy de Gouyon du
Verger 94 112 Arcueil
cedex

Téléphone : 08 11 11 03
84 ou 85

Fax : 01 41 24 80 62

Messagerie :

s3ver@snes.edu

Site internet :

www.versailles.snes.edu

REUNION TZR A LA SECTION ACADEMIQUE

**Mercredi 29
septembre
A 14 h 30**

➤ **Situation du
remplacement**

➤ **Conditions d'affectation
et d'exercice**

➤ **Droits et obligations des
TZR**

3, rue Guy Gouyon du
Verger
94 112 Arcueil cedex

Dégradations accrues des affectations des TZR : flexibilité au nom de la toute puissante nécessité de service

Suite au blocage des BMP, de nombreux TZR sont privés d'une affectation à laquelle ils auraient eu droit en fonction de leur barème et de leurs préférences.

Mettant en avant les besoins d'un service public qu'il contribue par ailleurs à démanteler, le Rectorat a très souvent procédé, malgré notre opposition, à des affectations hors préférences dès juillet alors que des blocs de moyens provisoires, non encore connues de l'Administration, sont susceptibles de se découvrir pour permettre la satisfaction des préférences exprimées par les TZR. Le Rectorat, s'abritant derrière la nécessité de service, montre ainsi sa volonté d'en finir avec les règles collectives et individuelles (barème, préférences) et de limiter le rôle des instances paritaires.

Nous avons pu néanmoins obtenir la levée de toutes les affectations hors zone.

Le choix du Recteur d'optimiser à l'heure près les services des TZR pour pallier la pénurie de personnels dans l'académie entraîne pour beaucoup d'entre vous des conditions d'affectation et d'exercice très détériorées : services partagés sur 2 ou 3 établissements, aboutissant bien souvent à des quotités horaires bien supérieures à l'horaire réglementaire dû par un enseignant, cumul de service en collège et en lycée fréquent forçant les personnels concernés à assurer de front la mise en œuvre de programmes nouveaux.

Aggravant la pénibilité des fonctions de TZR, les jumelages d'établissement totalement aberrants (distance, liaisons, quotité supérieure à 18h...), à l'initiative de certains chefs d'établissement, persistent : si nous avons pu en faire délier quelques uns, certains subsistent car le Rectorat a refusé de déjuger les chefs d'établissement.

Conditions de travail, métiers, service public... reprendre l'action dès la rentrée

Les élus du SNES attachés à l'exercice paritaire des instances et à la défense de tous les collègues ont mené un combat acharné pour faire examiner et respecter les droits de tous les TZR et ont pu obtenir un certain nombre d'améliorations dans les affectations.

Le SNES a également rappelé son exigence d'un véritable GT en août afin d'étudier les affectations prononcées après les GT de juillet et les éventuelles demandes de révision d'affectation, ainsi que les affectations des stagiaires. Sur ce point, le Rectorat continue d'opposer un refus formel et de s'en tenir à une simple « réunion d'information ».

Contre l'ensemble de ces attaques, le SNES continuera d'exiger le respect de règles de gestion et d'affectation équitables et transparentes pour tous.

Refusant d'opposer les personnels entre eux (stagiaires/titulaires sur zones de remplacement), il met en avant des revendications précises pour les stagiaires, pour les néotitulaires et pour l'ensemble des TZR. Il continuera de se battre pour le respect des statuts et des missions de tous les personnels, pour une revalorisation globale de leurs métiers, de leurs carrières et de leurs salaires ainsi que pour une politique de créations de postes et d'augmentation des recrutements en faveur du service public d'Education.

C'est pourquoi le SNES appelle l'ensemble des personnels à la grève dans l'Education le 6 septembre et le 7 septembre, dans le cadre de l'action unitaire privé-public pour la défense des retraites, des emplois et des salaires le 7 septembre.

D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes vacances avant une rentrée combative !

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES

**Revalorisation de
nos métiers
Défense des
personnels
Promotion du
service public**

Pour que
l'Education
nationale
redevienne une
priorité

**Renforçons le
syndicat,
notre outil de
défense collective**

**SYNDIQUEZ-
VOUS,
FAITES
ADHERER AU
SNES**

C'est la voie de
l'efficacité
pour vous et pour
tous.

